

De
Marie PERROT
Téléphone
+33 (0) 4 42 85 79 12

E-mail
marie.perrot@airbus.com

Réf.
HAEFE/MP/EL N°15-04-18

Date
Marignane, le 17 avril 2018

A
Sébastien Molina
Secrétaire Général Section CFE-CGC

Objet : Réponse à votre courrier du 03 Avril 2018 concernant les grèves SNCF

Monsieur le Secrétaire Général de la Section CFE-CGC,

Dans votre courrier du 03 Avril 2018, vous avez souhaité attirer notre attention sur les mouvements de grèves programmés à la SNCF, en nous demandant une certaine souplesse sur le traitement des retards potentiels de certains salariés durant cette période.

En réponse à votre demande, nous vous rappelons qu'il existe des dispositifs permettant de faire face à des problématiques de ce type comme notamment l'utilisation des plages variables ou du crédit d'heures variables acquis par le salarié (petit flexible), selon les dispositions de l'accord CARE signé le 17 février 2016.

Dans ce contexte, nous invitons les salariés à utiliser les lignes de transport de bus privées proposées par la société. Airbus Helicopters a également mis à disposition des salariés un site internet permettant de déposer des annonces de covoiturages.

Enfin, nous vous confirmons que la possibilité de mise en œuvre de télétravail occasionnel est possible selon les dispositions de l'accord CARE signé le 17 février 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général de la section syndicale, l'assurance de mes salutations distinguées.



Marie PERROT

Responsable des Relations Sociales France